

Attestation taux TVA réduite à 6%

Application du taux de Tva de 6% aux travaux immobiliers effectués à des logements privés en vertu des dispositions de l'Arrêté Royal du 20 octobre 1995 et du 18 janvier 2000 modifiant l'Arrêté Royal n°20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

*Document à renvoyer au 185 rue de Bastogne, 6700 Arlon ou mail :info@jdbs.be
Si vous n'entrez pas dans les conditions pour pouvoir bénéficier du taux réduit, merci de nous
le faire savoir au plus vite pour que nous vous envoyions une facture corrigée.*

Numéro de facture : _____

N° de téléphone : _____

Le(s) soussigné(s) : _____

Domicilié(s) : _____

Agissant en qualité de (cocher la case adéquate) :

- Propriétaire(s)
- Locataire(s)
- Usufruitier(s)
- Gestionnaire(s)
- Autre(s) :

Déclare(nt) par la présente, que des travaux immobiliers ont été effectués dans un bâtiment d'habitation utilisé, soit exclusivement, soit à titre principal, comme logement privé et dont la première occupation remonte à :

plus de 10 ans (*) moins de 10 ans : année de 1^{ère} occupation à préciser, situé :

Adresse idem ci-dessus

Adresse : _____

Et que ces travaux ont pour objet la rénovation, la transformation, l'équipement ou l'entretien.

Fait à : _____

Signature :

Le : _____

(*) : la condition d'ancienneté d'un logement pour l'application du taux réduit de TVA de 6% en matière de travaux de rénovation passe de 5 ans à 10 ans à partir du 01/01/2016.